

# Compte rendu de la réunion des Représentants de Proximité Du 14 mars 2019

## Présents :

**Pour la direction** : Isabelle Staes Directrice Régionale, Maryline Camacho Responsable des Ressources Humaines, Jacques Paté Délégué à l'Antenne et Programme, Karine Bellifa Déléguée au Numérique

**Pour les représentants de proximité** : Eliane Dos-Santos, Valérie Smadja, Philippe Perrot, Rémy Dupont et Marc Civallo.

## Point 1 : Internet ...le laboratoire permanent

Un poste de chargé de communication à plein temps a été mis en consultation afin de remplacer la salariée, partie à la retraite. Prise de fonction en juin.

Le poste d'éditeur web, occupé par Monia Vitiello, a en charge les mises en page des articles en rajoutant par exemple des intertitres, la correction de l'orthographe des articles des journalistes. Elle peut aussi effectuer des Facebook-live. Elle est également chargée du montage des modules hybrides qui seraient ensuite validés par les rédacteurs en chef adjoints.

Pour leur part, les élus ont demandé que les modules hybrides soient montés en collaboration avec les monteurs par les journalistes qui ont réalisé les reportages. Nous avons rappelé que retoucher et réécrire un sujet c'est le travail d'un journaliste qui plus est de celui qui est allé sur le terrain. A cette demande la direction a rétorqué : « *Pour les journalistes qui souhaitent hybrider leurs sujets eux même, ils peuvent être formés à Adobe 1ere* »

Nicolas Harlé reste détaché jusqu'au 30 juin pour renforcer le service numérique. Il est également éditeur web.

### En bref toujours à propos du Web

Nous avons proposé que l'adjoint chargé du web intervienne en conférence de rédaction le matin, au même titre que l'adjoint chargé de la locale ou du BRI.

Ceci permettrait d'impliquer plus de monde et de savoir ce qui se passe sur notre site internet dans la journée.

A l'initiative de la responsable web d'Antibes un sondage a été organisé sur les services publics via Facebook : exemple de question : « quel service public est-il indispensable près de chez vous ? »

Les élus ont estimé que cette initiative, qui laisse à penser que certains services publics seraient moins importants que d'autres, n'était pas digne d'une télévision... de service public. La direction a reconnu que l'initiative était « maladroite » elle a décidé d'y mettre un terme.

Lors d'une opération spéciale pour le web sur « le festival Outdoor Mix » à Vars, l'éditeur web et un vidéo sont partis bras dessus bras dessous pour « assurer » la partie technique de l'émission. Pour filmer ils ont utilisé l'iPhone et une caméra Go-pro. Nous avons interpellé la direction sur l'utilisation d'une Go-pro par un vidéo (pourquoi pas un OPV ou un JRI) réponse de la direction « *le web appartient à tous les salariés et l'accord compétence complémentaire n'est pas limité à la liste mais peut être élargi* ».

Voilà ce que dit l'accord « Unité de Compétences Complémentaires »

« La liste des emplois principalement concernés par chacune des compétences complémentaires n'est pas figée et peut donc être étendue à d'autres métiers. En cas d'extension, l'espace métiers emplois et compétences sera saisi afin de s'assurer d'une application conforme aux principes du présent accord »

Nous avons demandé si la direction avait saisi l'espace métiers ...on attend toujours la réponse

## **Point 2 : disparition des locales pendant les vacances...un choix budgétaire**

Rien ne va changer. Cette décision a été prise pour raison financière. L'hyper proximité demandée par Paris ne change pas la donne. Objectif : faire des... é-co-no-mies.

Les locales de Toulon et de Marseille continueront donc à rester fermées durant les vacances.

## **Point 3 : locale de Toulon...quoi de neuf**

Le poste de JRI laissé vacant par le départ à la retraite de Jo Lovett est toujours gelé.

Pour la direction, il y a toujours deux monteurs titulaires à Toulon.

Laetitia Patris De-Breuil est « prêtée » à Marseille pour remplacer Nicolas Harlé, qui lui-même est en renfort au numérique. Pour l'heure le poste de monteur à Toulon est assuré par des CDD.

Aucune décision définitive ne sera prise avant une éventuelle signature de la RCC (la Rupture Conventionnelle Collective). La direction souhaite également la signature d'un accord sur les « nouveaux métiers » ...le Jri-Monteur dans les BIP, les Bureaux d'Information de Proximité, est attendu avec impatience.

## **Point 4 : A Arles...rien de nouveau :**

Une des deux journalistes du bureau a été mutée à Lille, son poste est gelé.

L'autre journaliste est toujours en maladie.

Pour la direction il est donc urgent...d'attendre, elle déclare « *Le bureau d'Arles ?...point mort, mais la situation ne pourra pas durer éternellement* »

## **Point 5 : Couverture gilets jaunes...statu quo**

La direction continue de proposer aux journalistes qui couvrent les manifestations des gilets jaunes d'être accompagnés par des agents de sécurité. Les journalistes peuvent les refuser, c'est à eux d'en juger.

Le droit de retrait est également toujours d'actualité « *si on ne veut pas y aller on n'y va pas ...prudence maximum* » a confirmé la direction

## **Point 6 : Permanences du Week-end**

Un membre de la direction assure ces permanences à tour de rôle, « *on le fait sur nos jours de repos* » a précisé la directrice régionale très agacée par cette question, elle a rajouté « *toutes décisions éditoriales passent par un journaliste* »

## **Point 7 : Activité des maquilleuses CDD**

Nous avons interpellé la direction sur la situation des deux maquilleuses intermittentes « maison ». Un engagement leur assure 64 jours de travail par an afin qu'elles conservent leur statut d'intermittente.

Nous avons demandé que ce nombre de jours soit porté à 80 comme pour tous les autres CDD non régulier. La direction a confirmé son engagement sur les 64 jours mais n'ira pas au-delà.

## **Point 8 : Matinale. « Ensemble c'est mieux »**

La direction confirme que l'objectif est de parvenir à la production de cinq émissions inédites par semaine (sauf vacances scolaires) à partir de septembre 2019 (contre quatre actuellement + un best off diffusé le vendredi), comme dans le reste du réseau. Et ceci à moyens constants.

Il faut donc s'attendre à deux enregistrements par jour, à très brève échéance. Un le matin, un l'après-midi ou deux, à la suite, l'après-midi ?

Actuellement, toutes les possibilités sont envisagées. Les échanges ont commencé avec la technique pour caser les tournages des émissions.

Les élus soulignent l'augmentation de la charge de travail pour la régie, par exemple pour la palette graphique. Il devient très difficile d'obtenir de l'infographie pour les sujets du JT avant la fin des enregistrements qui prennent souvent du retard et se terminent souvent vers 17h30.

La directrice nous affirme que la « *priorité est au JT de 19h00* », mais comment faire quand la palettiste est mobilisée sur et pendant l'enregistrement de la matinale ? Et comment fera-t-elle quand la tranche régionale débutera dès 18h 30 ? C'est l'un des points qui sera particulièrement étudié avec l'encadrement technique.

Concernant l'élaboration éditoriale de l'émission, la direction nous affirme que les moyens ont déjà été (« un peu ») renforcés mais que ni la charge de travail ni le volume de production n'ont été augmentés. Ce n'est pas le sentiment des élus qui alertent sur la charge de travail de plus en plus importante pour l'équipe.

Pour la rentrée, il faudra trouver de nouvelles idées, de nouveaux formats, pour alimenter les cinq émissions hebdomadaires. La ligne éditoriale pourrait une nouvelle fois évoluer.

A propos de l'externalisation de la production de la matinale (comme c'est le cas en Auvergne-Rhône-Alpes), interrogé, le directeur de l'antenne, Jacques Paté reste muet.

Toutes les pistes semblent envisagées par la direction, même si elle affirme qu'il ne s'agit pas de sa priorité.

## Point 9 : Objectif, triplement des contenus d'ici 2022.

Sur Côte d'Azur, le projet de triplement a déjà commencé sans que nous ne nous en rendions compte avec le rapprochement de France Bleue et la mise en place du pilote de ce que la Direction a tenté de nous définir comme n'étant pas tout-à-fait de la télé ; Ah ! ? Ni tout-à-fait de la radio filmée... Re-Ah ? Allez donc comprendre.

Bref, cette émission, de journal radio-télévisé, n'est qu'une expérimentation qui, selon la Direction, a de très bons retours et devrait se généraliser. Une collaboration France 3 / France Bleue qui pourrait même permettre de développer de nouvelles émissions fabriquées en commun.

Mais avant d'envisager le triplement, pour lequel aucune case n'est encore déterminée, la priorité de notre Directrice Régionale est le doublement du volume de l'information du soir pour 2022. Toute la tranche va être remodelée de 18h30 à 19h30.

Mais d'ici à Septembre 2019 il faut que la modification de la tranche information soit déjà visible.

Reste à savoir comment. Et là, c'est le flou absolu :

*« On est en pleine réflexion pour un projet unique, c'est une tranche d'infos, on travaille sur toutes les pistes...comment on va lui donner une cohérence...comment on expose la proximité ...mais aujourd'hui nous n'avons pas de réponse précise »* a expliqué la directrice régionale

On nous annonce donc que, dans cette tranche, il n'y aura pas de divertissement, ni de programme... Que de l'in-for-ma-tion !

Le réseau est prêt à envisager de nouvelles écritures mais le flou est toujours aussi flou. Notre Direction considère France 3 comme un laboratoire (permettez-nous d'émettre quelques doutes sur la lecture que nous donnerions à cette notion) et qu'elle est prête à étudier tous les projets, même des projets un peu fous... Pour résumer ses ambitions : *« Donnez-vos idées, ensuite on voit si on peut ou si on ne peut pas »*.

Une petite précision évidente, tout ceci se fera « à moyens constants » !

Au final, pour la Direction, à ce rythme-là, entre le doublement de l'information du soir et la mise à l'antenne du pilote France Bleue le matin, il ne manquerait que peu de créneaux pour atteindre l'objectif.

## Point 10: Quid du créneau « Dimanche en France »

Que les amoureux des programmes se rassurent, la Direction nous assure qu'elle se garde la possibilité d'un décrochage pour les PAE, Prise d'Antenne Exceptionnelle, sur le créneau de cette émission.

Il ne reste plus qu'à avoir les moyens et les ambitions pour fabriquer des PAE.

## **Point 11 : Conditions pour qu'un personnel volontaire soit « prêté » à une autre antenne**

La réponse fut délicate à accoucher, le sujet semble gênant, cela semble représenter du travail !

Pour certains métiers tels les cadres de régie par exemple, il existe un vivier dans lequel les antennes ont la possibilité de piocher.

Pour les autres il faut compter sur l'espoir :

L'espoir qu'une station se trouve en souffrance de votre poste. L'espoir que cette station contacte votre station.

L'espoir que votre responsable ose vous solliciter.

Une fois toutes ces conditions mises bout à bout, vous, qui êtes volontaire à l'exploitation de vos compétences, aurez la possibilité d'aller « voir ailleurs ».

Mais bien évidemment, nous dit-on, avec le sourire, il faut manifester cette envie lors de l'entretien individuel annuel... pour ceux qui en ont eu un en 2018.

Pour comprendre les raisons d'un tel parcours du combattant, sachez que le volontaire à cet exil temporaire que vous êtes, restera à la charge financière de sa station d'origine si sa mission n'excède pas 30 jours ou s'il n'est pas cadre. Alors en ces temps de crise...

## **Point 12 : BDES ...où es-tu ?**

Actuellement, aucun élu RP n'a accès à la BDES de l'entreprise (Base de Données Economiques et Sociales).

Créée par l'ANI (l'accord national interprofessionnel) du 11 janvier 2013 et la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, la base de données économiques et sociales (BDES), aussi appelée base de données unique (BDU), est obligatoire dans toutes les entreprises d'au moins 50 salariés. Elle rassemble toutes les données relatives à la situation économique et sociale d'une entreprise et doit être mise à disposition des représentants du personnel pour consultation, sous peine de poursuites.

Selon Marylin Camacho, il s'agit là d'un dysfonctionnement qui a été signalé au Siège. Les demandes d'autorisation d'accès ont été transmises à Paris.

(Info de dernières minutes ...une semaine après la réunion, les élus viennent d'avoir accès ce jour à la BDES)

## **Point 13 : Préconisations médicales des salariés**

La direction refuse de nous donner ces informations car le nombre de salariés concernés est faible dans la région et évoquer les éventuelles restrictions pourraient conduire à rompre le secret médical.

Elle affirme que toutes les recommandations / préconisations du médecin du travail sont respectées en Provence-Alpes, sinon les élus le sauraient !

Les élus indiquent à la direction que, selon ce qui a été dit en CSE en janvier, cette problématique est à traiter en local.

Marilyne Camacho va se renseigner auprès d'Olivier Godard, DRH national, pour savoir ce qu'il en est.

Par ailleurs, le médecin du travail pourra être invité à la réunion des RP une fois par an, à l'occasion de son rapport annuel. Pas plus. Mais qu'en est-il des missions CHSCT qui restent du ressort de vos représentants du personnel ?

## **Point 14 : Incitation à utiliser des moyens de déplacement électriques**

Pour le moment les choses ont tendance à se développer autour des 2 roues électriques. La volonté du réseau est d'encourager l'utilisation des véhicules électriques à 4 roues ; au siège de FTV, il y a la possibilité de brancher des véhicules personnels sur des bornes électriques.

A France 3 Provence-Alpes, nous n'en sommes pas encore là. La Direction reconnaît que même si l'utilisation de 2 roues électriques représente de gros risques routiers, la configuration de la station de Provence-Alpes rend impossible la mise en place de bornes accessibles aux véhicules du personnel.

## **Point 15 : fonctionnement des bons d'achat pour le personnel de terrain (en plus de l'équipement)**

Sur ce point la direction nous a fait parvenir un extrait des textes qui répond à cette question :

### 1.2.2- Vêtements de travail

Ils sont achetés et fournis par l'entreprise.

La périodicité d'attribution des vêtements de travail est de :

- Parka, blouson : 3 ans
- Blouse, bleu de travail ou équivalent : 1 an
- Chaussures et gants de sécurité, casques, équipement motard : état d'usure-cas par cas

Vêtements et équipements particuliers : si la mission exige un équipement particulier, l'achat devra être effectué par bon de commande. Toutefois, si les conditions de tournage nécessitent un équipement sur place, les achats doivent alors être autorisés au préalable et limités au strict nécessaire.

**Prochaine réunion de l'instance des délégués de proximité  
le lundi 8 avril 2019**

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions**